

TAXE D'APPRENTISSAGE

Le monde du travail a besoin de tous les talents

→ UN CONSTAT QUI INTERPELLE

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France s'interroge : pourquoi, malgré de nombreux progrès dans maints domaines, les personnes aveugles et malvoyantes restent-elles autant éloignées du monde de l'emploi ? **Plus de 50% des personnes porteuses d'une déficience visuelle sévère se trouvent aujourd'hui au chômage.** Chiffre insupportable, gâchis tout à la fois humain et économique.

C'est pour prendre toute sa part dans la lutte contre ce fléau du chômage des personnes aveugles et malvoyantes, que **notre Fédération a créé et développe son service de formation : Access-Formation.**

Former les professionnels susceptibles d'accompagner les personnes aveugles et malvoyantes vers l'autonomie, former les personnes déficientes visuelles aux techniques nouvelles faisant appel aux nouvelles technologies, notamment celles du numérique, voilà des objectifs précis, concrets qui tendent tous vers l'amélioration de la capacité des déficients visuels d'accéder au monde du travail.

Mais relever ce défi exige des moyens. En **nous accordant la part** du hors quota liste complémentaire de **la taxe d'apprentissage** susceptible d'être affectée à des organismes tels que le nôtre, **vous prendrez votre part dans cette lutte que nous menons chaque jour et vous donnerez une lueur d'espoir à des milliers de personnes qui désirent enfin exprimer leurs talents.**

Aidez-nous à gagner cette bataille et, à l'heure de décider du versement de votre taxe d'apprentissage, n'oubliez pas que des personnes privées de vue n'aspirent qu'à une chose : entrer dans le monde des citoyens actifs.

En leur nom, je vous remercie.

Vincent MICHEL
Président





CENTRE DE FORMATION

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a son propre centre de formation : Access Formation. Il est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la rééducation pour les personnes déficientes visuelles.

Access Formation forme les professionnels qui assurent la rééducation ou l'accompagnement des personnes aveugles et malvoyantes (Instructeurs de Locomotion, Instructeurs en Autonomie et éducateurs de chiens guides) et organise des sessions de sensibilisation à l'accueil de personnes déficientes visuelles dans divers domaines (transport, tourisme, structures d'accueil, ...).

Access Formation est également doté d'un pôle « Insertion professionnelle » : sensibilisation à l'accueil de personnes aveugles et malvoyantes en entreprise, bilans ergonomiques, adaptations de postes, formation des salariés déficients visuels.

Access Formation est habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage au titre Hors quota liste complémentaire.



LA CÉCITÉ EN FRANCE : DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

En France, près de 1,7 million de personnes sont atteintes d'un trouble de la vision.

207 000 aveugles (pas de perception de la lumière) et malvoyants profonds (vision résiduelle limitée à la distinction de silhouettes) ; 932 000 malvoyants moyens (incapacité visuelle sévère : en vision de loin, ils ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres ; en vision de près, la lecture est impossible).

Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil.

Selon l'OMS, un doublement du nombre de déficients visuels serait à prévoir d'ici 2050. La cécité et la malvoyance vont devenir, avec la maladie d'Alzheimer, les fléaux du grand âge.

1,7 MILLION
DE PERSONNES SONT
ATTEINTES D'UN TROUBLE
DE LA VISION

207 000
AVEUGLES

932 000
MALVOYANTS MOYENS

POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En soutenant la Fédération, vous contribuez à :

- Valoriser votre image d'employeur citoyen et responsable,
- Soutenir des personnes dynamiques et motivées dans leur volonté d'insertion,
- Favoriser l'autonomie par l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi,
- Faire reculer les inégalités,
- Encourager l'éclosion de nouveaux talents,
- Restaurer les valeurs du travail et l'emploi des personnes déficientes visuelles.

Un exemple concret de formation



La Locomotion, qui a émergé en France au milieu des années 1960, est une éducation ou une rééducation qui s'adresse à toutes les personnes déficientes visuelles éprouvant une gêne dans leur déplacement. Elle a pour objectif de permettre à la personne de se déplacer de façon autonome, avec un maximum de sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans un lieu connu ou inconnu.

Elle propose une expertise et contribue à la construction d'une société accessible aux personnes aveugles et malvoyantes, tant sur le plan de l'urbanisme ou du cadre bâti que par une sensibilisation adaptée de l'entourage familial ou professionnel des personnes.

→ Le diplôme d'instructeur de locomotion ou CAERL (Certificat d'Aptitude à l'Education et à la Rééducation de la Locomotion auprès des personnes Déficientes Visuelles) créé par un arrêté du 19 novembre 1997, est délivré aujourd'hui par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Il atteste du suivi d'une formation spécifique longue de 31 semaines : 20 semaines de pratique et théorie et 11 semaines de stage. Les prérequis témoignent du niveau d'exigence de cette formation : diplômes d'État paramédicaux, d'éducateur spécialisé, licencié STAPS.

La demande croissante d'accompagnement tant des enfants que de la population adulte dans des structures et services spécialisés, exige une réponse qui soit à la hauteur de l'enjeu d'une population déficiente visuelle de plus en plus nombreuse.

→ La Fédération des Aveugles de France est le SEUL organisme en activité à délivrer cette formation.

En 2019, on compte 276 instructeurs de locomotion. Ce nombre s'avère très insuffisant pour répondre tant à la demande actuelle immédiate pour épauler une population en difficulté, que pour participer à la création de nouveaux services et satisfaire plus globalement un secteur en développement où les débouchés sont nombreux.

UNE MISSION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France défend les droits de toutes les personnes déficientes visuelles sans exception. Présente dans de nombreuses régions de métropole et d'Outre-Mer, elle fédère près de 53 associations membres, au service de plus de 10 000 adhérents et usagers. La Fédération, comme la plupart des grandes associations qui œuvrent dans le domaine du handicap visuel, fait partie de la CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes).

Association citoyenne, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est attentive à l'intégration sociale et professionnelle des plus fragiles. La Fédération et ses membres sont présents sur de nombreux terrains : aide sociale au quotidien, formation, soutien en milieu scolaire, soutien à la recherche médicale. La Fédération et ses membres ce sont aussi 1 centre de formation, 5 EHPAD, 3 SAVS, 3 SAAAS, 2 SSR, 1 SAMSAH, 1 Foyer d'accueil pour personnes polyhandicapées...

Parmi ses membres, la Fédération compte deux associations plus spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées visuelles, à savoir l'Association des Aveugles et Amblyopes d'Alsace et de Lorraine (AAAL) qui gère 2 entreprises adaptées (EA) et 3 Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD) et l'Association Les Cannes Blanches qui gère un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre contact : Bénédicte TENNESON
Mail : b.tenneson@aveuglesdefrance.org



**FÉDÉRATION DES AVEUGLES
ET AMBLYOPES DE FRANCE**

6, rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS

Tél : 01 44 42 91 91

WWW.AVEUGLESDEFRANCE.ORG

